



www.saran.fr

DIRECTION DES RESSOURCES
> service paie - carrières

Date : 28/05/2024

N° : DRE2024_0785

ARRÊTÉ

Liste d'aptitude à la promotion interne

Le maire de la Ville de Saran,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portants dispositions diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois ci-dessous énumérés,
Vu la délibération n°DRE2103_030 du 26 mars 2021 relative aux lignes directrices de gestion – Critères de choix pour les avancements de grades et les promotions internes,
Vu la délibération n°DRE2405_084 du 24 mai 2024 relative aux créations d'emplois – promotion interne et avancements de grade créant notamment le grade :

Catégorie B

Assistant de conservation
Technicien
Rédacteur

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire du 26 mars 2024,
Considérant que les agents ci-après désigné remplissent les conditions statutaires

ARRETE

Article 1 : Il a été procédé au titre de l'année 2024 à l'établissement de la liste d'aptitude au grade suivant :

Catégorie B

Assistant de conservation
Technicien
Rédacteur

Article 2 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude l'agent dont le nom figure sur le tableau annexé.

Liste d'aptitude au grade d'assistant de conservation

Nom – prénom	Ancien grade	Date de naissance
CHATEIGNIER Lise	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	07/01/1964

Liste d'aptitude au grade de technicien		
Nom – prénom	Ancien grade	Date de naissance
DESBANS Eric	Agent de maîtrise principal	01/05/1967

Liste d'aptitude au grade de rédacteur		
Nom – prénom	Ancien grade	Date de naissance
COUVREUX Véronique	Adjoint administratif principal de 1ère classel	17/04/1964

Je soussignée, Maire de saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

Le Maire de Saran,



Maryvonne HAUTIN